



Information aux médias / Zurich, le 4 février 2020

Protection contre le bruit: mission inaccomplie, avec quelques éclaircies

La Ligue suisse contre le bruit salue la publication du rapport sur l'assainissement phonique des routes par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui crée ainsi de la transparence. Depuis des années, notre critique porte sur le fait que ni les cantons ni l'Office fédéral des routes OFROU n'honorent leurs obligations légales. Largement plus d'un million de personnes ne sont toujours pas protégées du bruit routier, alors que celui-ci provoque deux milliards de coûts, des milliers de maladies et 500 décès chaque année. Mais plutôt que d'opter enfin pour une politique efficace de protection contre le bruit, de nombreux cantons gaspillent l'argent du contribuable. La Ligue contre le bruit exhorte la politique et les autorités à encourager, à l'avenir, exclusivement des mesures à la source, qui offrent à la population une protection antibruit efficace. La Confédération devrait sanctionner les cantons inefficaces, car la protection de la santé de la population doit constituer une priorité absolue. Il s'agit en particulier de ne plus verser de contributions fédérales à des projets cantonaux si ceux-ci se bornent à de prétendus assainissements.

Moins fort, moins vite

L'assainissement phonique des routes aurait dû être achevé respectivement fin mars 2015 pour ce qui concerne la Confédération et en 2018 pour les cantons et les communes. Le rapport de l'OFEV montre que les objectifs fixés par la Loi sur la protection de l'environnement et par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit sont loin d'avoir été atteints. Ni l'OFROU, pour les routes nationales, ni les cantons et les communes, pour le reste du réseau routier, n'ont accompli leur mission de protection de façon satisfaisante. Nous constatons que les données datant de fin 2018 attestent la tendance révélée par nos évaluations de fin 2017 (*cf. [communication de juin 2019](#)) et confirment nos constatations.

Quelques éclaircies

Notamment des cantons romands, mais aussi quelques rares cantons suisses alémaniques, misent depuis des années sur des mesures efficaces à la source, par exemple des revêtements antibruit ou, comme le canton de Vaud et la ville de Lausanne, des réductions de vitesse. Ils protègent ainsi bien plus de personnes efficacement et dépensent beaucoup moins. En Suisse alémanique, le canton d'Argovie, qui recourt depuis longtemps à des revêtements antibruit, fait figure de bon élève. Depuis peu, plusieurs cantons (NW, SO, JU, BL, BS) tablent désormais sur des mesures à la source; un changement politique semble avoir eu lieu.

Où la volonté politique fait défaut

Les cantons de ZH, BE, TG, AR, AI et d'autres, ainsi que l'OFROU, n'ont de toute évidence pas reconnu les signes du temps. Ils protègent un nombre dérisoire de personnes en dépensant des sommes colossales, notamment pour des murs et des fenêtres antibruit, et ne se montrent guère prêts à prendre des mesures efficaces à la source, que ce soit des réductions de vitesse, particulièrement bon marché, ou des revêtements antibruit. Ici, la volonté politique fait clairement défaut. Dans le rapport, nous ne trouvons malheureusement aucune déclaration relative à la

Contact:

Peter Ettler 079 437 71 60, ettler@laermliga.ch / Thomas Graf 079 271 28 26 graf@laermliga.ch



pratique cantonale largement répandue des prétendus assainissements à grande échelle par le biais «d'allègements», qui n'impliquent ni assainissement du tronçon, ni protection des riverains concernés. La loi prévoit le recours aux allègements uniquement dans des cas exceptionnels, une large application va donc à l'encontre de la loi.

Financement de l'assainissement phonique

Nous constatons que les coûts externes annuels de 2 milliards de CHF générés par le bruit des véhicules motorisés sont disproportionnés par rapport aux investissements dans la protection contre le bruit. Calculés sur 30 ans, les dommages subis atteignent environ 60 milliards de CHF, alors que l'investissement dans la prévention plafonne à 6 milliards, soit dix fois moins. 270 000 personnes ont été protégées (immissions en dessous des valeurs limites), contre un million de personnes qui demeurent exposées au bruit excessif.

Le futur financement de l'assainissement phonique est en outre présenté comme un problème de taille. Pourtant, si les cantons recouraient principalement à des mesures à la source, ils garantiraient non seulement une protection efficace à la population, mais économiseraient aussi les deniers publics.

Un appel – aussi en faveur de la protection du climat

Nous demandons à la politique de veiller à ce que la Confédération ne finance désormais plus que des mesures efficaces à la source et qui protègent effectivement les riverains. Elle doit faire cesser la pratique des prétendus assainissements par le biais d'allègements à grande échelle. Nous exhortons les cantons et l'OFROU de miser, sans plus tarder, sur des mesures agissant à la source du bruit, elles sont les plus efficaces et les moins coûteuses. Il s'agit donc d'axer les efforts sur les pneus et sur le poids des véhicules ainsi que sur les revêtements routiers. Comme cela va toutefois encore à l'encontre de la tendance des flottes de véhicules actuelles, les réductions de vitesse restent des mesures clés, car efficaces et bon marché.

Nous prions expressément le monde politique à contrer les tendances actuelles: les SUV, voitures de sport, véhicules électriques lourds, etc. doivent faire l'objet de taxes d'incitation efficaces et, le cas échéant, d'interdictions. Ces mesures sont non seulement centrales pour une protection antibruit efficace, mais aussi synonymes de protection du climat.

Cf. Faits et chiffres à la page suivante:

- **Qu'est-ce qu'une protection efficace contre le bruit?**
- **Quelle est l'efficacité des mesures cantonales en matière de protection contre le bruit?**
>>> avec classement des cantons



Des faits et des chiffres:

Une protection efficace permettrait d'éviter la production du bruit

La protection la plus efficace contre le bruit de la route serait en effet une mesure permettant le silence absolu: une voiture qui ne roule pas constitue la meilleure protection de la santé de la population. Dès qu'un véhicule roule, cela concerne aussi les voitures électriques dès 30 km/h, une mesure antibruit doit être appliquée à la source du bruit: les pneus, qui génèrent le bruit de roulement, et le moteur des SUV, voitures de sport et véhicules lourds. Les réductions de vitesse sont les mesures les plus efficaces, les meilleur marché et les plus rapides à mettre en place. Les revêtements antibruit sont efficaces, mais leur installation est plus coûteuse. Ces deux mesures diminuent le bruit de roulement des pneus. Quant aux moteurs trop bruyants, des sanctions s'imposent et les voitures toujours plus lourdes (à essence, diesel ou électriques) doivent être mises au pilori. Les murs et les fenêtres antibruit, qui tentent de faire obstacle au bruit après son émission et qui ne fonctionnent que ponctuellement, s'avèrent beaucoup moins efficaces et extrêmement chers.

Quelle est l'efficacité des mesures cantonales en matière de protection contre le bruit?

Brève évaluation des données annexées au rapport de l'OFEV; classement des cantons.

Source: chiffres officiels de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, état fin 2018

Quels cantons protègent le plus efficacement leur population? (Nbre de personnes sous les valeurs limites : coûts, 1 = meilleure efficacité)

Coûts / personnes protégées		
Canton	Quotient	Rang
GR*	655	1
GE	458	2
NE	429	3
AR	316	4
SH	250	5
VD	241	6
BS	203	7
JU	191	8
GL	167	9
VS	159	10
FR	138	11
TI	127	12
SO	121	13
BL	115	14
AI	105	15
OW	83	16
NW	79	17
TG	74	18
UR	73	19
ZG	71	20
LU	69	21
AG	66	22
ZH	48	23
BE	29	24
SZ	27	25
SG	26	26
sans routes nationales		

Quels cantons protègent avec quelle efficacité (améliorations jusqu'à 1 décibel min. comprises)? (Pers. protégées + avec une amélioration : coûts)

Coûts / protections + certaine amélioration		
Canton	Quotient	Rang
GR*	2448	1
SH	1598	2
NE	1500	3
GE	1486	4
VD	1028	5
VS	1000	6
BS	899	7
GL	867	8
AR	763	9
FR	598	10
JU	553	11
TG	482	12
TI	446	13
BL	386	14
SO	365	15
AI	316	16
ZG	307	17
UR	268	18
NW	237	19
OW	200	20
AG	195	21
LU	188	22
SG	139	23
ZH	104	24
BE	101	25
SZ	75	26
sans routes nationales		

*Canton des GR: cas particulier, car canton alpin

Contact:

Peter Ettler 079 437 71 60, ettler@laermliga.ch / Thomas Graf 079 271 28 26 graf@laermliga.ch

